

Jeudi 15 juin 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-11

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Le jeudi 15 juin 2023 à 14h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Michel KELEMENIS - Bénédicte LEFEUVRE - Clémence PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Adeline DUMON a donné sa procuration à Michaël DIAN
Richard GALY a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD
Bruno GENZANA a donné sa procuration à Virginie PIN
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI
Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT ABSENTS :

Josy CHAMBON - Chantal EYMEOD - Gilles RIPERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération n°2020-06 du Conseil d'Administration du 20 février 2020 adoptant le changement de dénomination sociale de l'établissement public administratif,

Vu la délibération n°2021-41 du Conseil d'Administration du 16 septembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2022,

Vu la délibération n°2021-47 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2021-48 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption du règlement concernant les immobilisations et amortissements,

Accusé de réception en préfecture
1-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Vu la délibération n°2022-46 du Conseil d'Administration d'Arsud du 14 décembre 2022 relative au débat d'orientation budgétaire 2023,

Vu la délibération n°2023-04 du Conseil d'Administration d'Arsud du 8 février 2023 adoptant le budget primitif 2023,

Vu l'article 10 des statuts d'Arsud désignant le Directeur pour assurer le secrétariat des séances du Conseil d'Administration,

Considérant :

- La demande d'avance effectuée par la société SNEF en 2022,
- Que ladite avance doit être récupérée par le biais d'écriture d'ordre,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Budget, tel qu'il est proposé en annexe, sans faire apparaître :
 - Les informations statistiques et fiscales (déjà fournies par le budget primitif du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur)
 - Les annexes sans objet, mentionnées sur le sommaire joint
- Pour mémoire :

TOTAL DU BUDGET		
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 534 470,58	3 534 470,58
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 233 862,00	6 233 862,00
TOTAL DU BUDGET	9 768 332,58	9 768 332,58

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET				
	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 236 870,58	297 600,00	3 054 470,58	480 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 788 862,00	445 000,00	5 971 262,00	262 600,00
BUDGET	9 025 732,58	742 600,00	9 025 732,58	742 600,00

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provision

TOTAL DU BUDGET						
	PRIMITIF + reste à réaliser		BS		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 499 470,58	3 499 470,58	35 000,00	35 000,00	3 534 470,58	3 534 470,58
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 233 862,00	6 233 862,00	0,00	0,00	6 233 862,00	6 233 862,00
TOTAL DU BUDGET	9 733 332,58	9 733 332,58	35 000,00	35 000,00	9 768 332,58	9 768 332,58

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20230615-2023-11-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2023

TOTAL DES DEPENSES						
PRIMITIF + DM1		BS + Reste à réaliser		TOTAL		
REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 236 870,58	262 600,00	0,00	35 000,00	3 236 870,58	297 600,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 788 862,00	445 000,00	0,00	0,00	5 788 862,00	445 000,00
BUDGET	9 025 732,58	707 600,00	0,00	35 000,00	9 025 732,58	742 600,00

TOTAL DES RECETTES						
PRIMITIF + DM1		BS + Reste à réaliser		TOTAL		
REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 054 470,58	445 000,00	0,00	35 000,00	3 054 470,58	480 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 971 262,00	262 600,00	0,00	0,00	5 971 262,00	262 600,00
BUDGET	9 025 732,58	707 600,00	0,00	35 000,00	9 025 732,58	742 600,00

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions.

Après en avoir délibéré, adopté à 23 voix par 16 membres (11 présents + 5 procurations) et 2 abstentions (1 présente + 1 procuration, soit 4 voix).

Fait à Bouc-Bel-Air, le 15 juin 2023

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20230615-2023-11-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2023